

République française  
TARN  
CADALEN - COMMUNE

Séance du mardi 13 septembre 2022

Date de la convocation : 05/09/2022

Le mardi 13 septembre 2022 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Sébastien BRAYLÉ,

---

<b>En exercice</b> : 19	<b>Présents</b> : Sébastien BRAYLÉ, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Philippe COUDERC, Gérard ASSEMAT, Sandrine CARAMELLI, Jérôme MAGRE, Christophe RAYNAUD, Céline VERGÉ, Pierre RUTKOWSKI, Amandine MERCADIER, Pascal SANLEFRANQUE, Stéphanie VIDAL
<b>Présents</b> : 15	
<b>Représentés</b> : 2	
<b>Absents et excusés</b> : 2	
<b>Pour</b> : 17	<b>Représentés</b> : Monique CORBIERE-FAUVEL par Peggy AMALBERT, Jean-Michel DOYEN par Sébastien BRAYLÉ
<b>Contre</b> : 0	<b>Excusés</b> : Martine GRANET, Denise STEVENSON
<b>Abstentions</b> : 0	<b>Absents</b> :
<b>Secrétaire de séance</b> :	Pierre RUTKOWSKI

---

Délibération n°DE\_2022\_43

**Objet : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour les travaux de toiture de l'ancienne église Notre Dame**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne église Notre Dame, classée aux Monuments Historiques, présente des désordres sur la toiture et indique qu'il a rencontré Monsieur Gironnet, architecte des Bâtiments de France, afin de faire établir un devis pour travaux à effectuer.

Monsieur le Maire précise que les travaux peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et donne lecture du devis qui a été reçu en mairie qui consiste en la dépose et pose de 96 m<sup>2</sup> de charpente et tuiles pour un montant total de 19 030,70 € HT soit 22 836,84 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	19 030,74 € HT (soit 22 836,84 € TTC)
Taux subvention sollicité 50 %	9 515,37 €
Autofinancement	13 321,47 €

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 13/09/2022

Le Conseil Municipal par 17 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

**ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire,

**CHARGE** Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles suivant le plan de financement suivant :

Montant des travaux	19 030,74 € HT (soit 22 836,84 € TTC)
Taux subvention sollicité 50 %	9 515,37 €
Autofinancement	13 321,47 €

Fait en séance les jour, an et mois susdits.

Le Maire,  
Sébastien BRAYLE



Préfecture du Tarn  
Date de réception de l'AR: 15/09/2022  
081-218100469-DE\_2022\_43-DE

Mis en ligne le : 19/09/2022